



**VERBIER E-BIKE
FESTIVAL**



RÈGLEMENT

Verbier E-Bike Festival Édition 2019

I- Inscriptions

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Verbier E-Bike Festival

1.1 Votre inscription est valide dès lors que votre paiement est effectué et que vous recevez par email la confirmation de vos inscriptions effectuées sur Internet.

1.2. Toute inscription au « Verbier E-Bike Festival » implique l'acceptation dudit règlement et des règlements affichés à l'entrée ou au départ de chaque activité de pleine nature ou épreuves (randonnées, tests, compétitions, animations ou challenges).

1.3. Le « Verbier E-Bike Festival » propose des circuits en randonnées et des épreuves chronométrées.

1.4. Les activités E-Bike sont ouvertes à tous les inscrits à partir de 14 ans s'ils possèdent un permis de cyclomoteur et dès 16 ans autrement (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

1.5 La « Kid's Race » est quant à elle ouverte pour les enfants de 4 à 14 ans (autorisation parentale obligatoire).

1.6. L'achat et le retrait d'une inscription au Verbier E-Bike Festival quelle qu'elle soit ne peut se faire que par une personne adulte (+ de 18 ans).

II- Conditions d'achat d'une inscription

2.1. Les inscriptions pour des activités à la journée ou à la demi-journée sont à réaliser sur le site Internet www.verbierebikefestival.com (le « Site Internet »).

2.2. Les inscriptions pour des activités à la journée ou à la demi-journée sont possibles sur place dans la limite des places disponibles.

2.3. Les inscrits devront récupérer leur inscription à l'espace Inscriptions du « Verbier E-Bike Festival ».

III- Conditions de paiement

3.1 Toute personne qui réserve pour une ou plusieurs autre(s) est responsable solidairement du paiement de l'intégralité du montant de l'inscription.

3.2. Pour qu'une inscription soit valide, le paiement intégral doit être effectué sur l'espace inscriptions du Site Internet : www.verbierebikefestival.com.

3.3. Tous les paiements peuvent être effectués par carte bancaire Visa, Eurocard, MasterCard, American Express. Les virements bancaires ou postaux, les chèques et les mandats postaux ne sont pas acceptés.

IV- Modifications

L'organisation se réserve le droit de toute modification concernant le présent règlement.

V- Demande de modification de votre inscription

5.1. Les modifications d'inscriptions seront acceptées de façon exceptionnelle, jusqu'à 21 jours avant l'ouverture officielle des inscriptions sur place, sur demande écrite et présentation de justificatifs. Nous ne pouvons assurer d'y répondre favorablement.

5.2. Un échange d'inscription est prévu et possible dans l'unique cas suivant :

– Une prolongation d'une inscription pour une activité d'une demi-journée à une activité d'une journée.

Pour la demande d'une modification visée ci-dessus ainsi que pour les demandes de modifications d'ordre privé (nom, adresse e-mail etc.), merci de contacter **info@verbierebikefestival.com**.

5.3. Aucune demande de modification ne pourra être prise en considération le jour de l'arrivée sur l'événement.

VI- Demande de cession de votre inscription

Toute personne devant se faire remplacer par une autre personne si celle-ci satisfait à toutes les conditions afférentes au contrat, devra informer l'organisation de cette cession au plus tard 21 jours avant l'ouverture officielle des inscriptions sur place par lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer à l'adresse suivante : Mountain

Sports Organisation SA, Chalet Plénadzeu, CH - 1936 Verbier ou par mail à **info@verbierbikefestival.com** en indiquant les mentions suivantes : – vos noms, prénom et adresse – nom, prénom, adresse, date de naissance du tiers vous remplaçant – mail et téléphone du remplaçant – taille de vélo – numéro d’inscription et une copie de la lettre ou du mail de confirmation d’inscription.

Après réception de ladite lettre recommandée ou du mail, une confirmation d’inscription sera envoyée au tiers vous remplaçant. Vous et le tiers vous remplaçant serez solidairement responsables du paiement du prix global des inscriptions et des frais éventuels occasionnés par la cession (ex. : frais d’envoi, etc.).

VII- Demande d’annulation et de remboursement

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l’objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

VIII- Conditions des Tests

Dans le cadre des tests de matériel, le testeur devra prendre soin du matériel et des équipements qui lui seront prêtés lors de sa participation au « Verbier E-Bike Festival », d’en faire une utilisation adaptée et, plus généralement, de suivre les instructions et/ou recommandations qui lui seront, le cas échéant, communiquées dans ce cadre.

En cas de perte et/ou d’incident ayant occasionné des dommages, le testeur s’engage au choix du prêteur, soit à remplacer soit à rembourser les équipements et/ou matériels endommagés et perdus, et ce, à ses frais. En cas de remplacement accepté par le prêteur, il est entendu que celui-ci devra consister en un matériel ou équipement strictement identique à celui initialement prêté, lequel est présumé être en bon état de fonctionnement.

Si à n’importe quel moment, le testeur a l’impression que l’équipement ou/et le matériel emprunté ne fonctionne pas correctement, il arrêtera immédiatement de l’utiliser et préviendra le représentant de la marque afin que ce dernier procède à une vérification et entreprenne, le cas échéant, la réparation ou les ajustements éventuels.

IX- Utilisation des parcours

Les parcours tests sont réservés aux essais de vélos et accessoires pour tous les possesseurs d’une inscription à l’E-Bike Test.

L'Organisation se réserve le droit de supprimer l'inscription test à toute personne qui réalisera une autre activité que celle pour laquelle elle s'est inscrite.

L'Organisation se réserve le droit d'effectuer toutes modifications des parcours qu'elle souhaite, et donc de son kilométrage et/ou de son dénivelé, ceci sans préavis.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de non fonctionnement ou fermeture des Remontées Mécaniques (Télécabine et Télésiège) donnant accès aux parcours du Verbier E-Bike Festival.

En concertation avec les responsables de l'exploitation et de la sécurité Remontées Mécaniques, l'Organisation se réserve le droit de bloquer l'accès aux remontées mécaniques ou d'annuler une épreuve si les conditions climatiques ou leur évolution (brouillard, neige...) pouvaient mettre en danger les participants.

X- Assurance

10.1. Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile.

Nous vous conseillons fortement de prendre contact avec votre assureur pour connaître votre couverture en cas d'accident et l'adapter le cas échéant aux activités pour lesquels vous vous inscrivez.

10.2. En cas d'accident, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle du participant (hélicoptère et frais d'hospitalisation notamment).

10.3. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du matériel prêté ou d'équipements individuels.

XI- Règles de sécurité

11.1. Le port du casque de VTT rigide répondant aux normes CE (sur toutes les activités) et des gants sont obligatoires, le port de lunettes est conseillé. Sur le Tour du Val de Bagnes ainsi que le Tour du Mont-Blanc, le casque intégral, genouillères, dorsale et coudières sont vivement recommandées.

11.2. Sur le Tour du Val de Bagnes ainsi que le Tour du Mont-Blanc, un nécessaire de réparation minimum est à prévoir : 2 chambres à air, pompe, rustines, dérive chaîne,

clés Allen et une trousse à pharmacie.

11.3. La météo en montagne étant très changeante et les orages fréquents, emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie. Prévenez avant votre départ si vous vous aventurez seul sur un sentier de montagne.

11.4. Le respect du Code de la route est obligatoire sur les voies ouvertes à la circulation.

11.5. En cas d'accident, prévenir les signaleurs en place ou le poste central de secours au numéro délivré sur place.

XII. Comportement sur le terrain

12.1. Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'Organisateur via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

12.2. Tout abandon doit être signalé à l'Organisation (poste de secours, point de ravitaillement ou personnel le plus proche). En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

XIII Epreuves

Lors de sa participation aux épreuves chronométrées et autres activités du Verbier E-Bike Festival, le participant s'engage à être présent lors du briefing de l'épreuve ou de l'activité et à ce que son vélo, s'il n'est pas inclus dans l'inscription, soit en parfait état de fonctionnement et équipé d'un frein avant et arrière. Le participant s'engage à porter les protections (casques, gants...) imposées et à parcourir le circuit dans son intégralité, sans quitter la « trace » de l'itinéraire balisé, sans prendre volontairement de raccourcis et en respectant le code de la route sur les voies ouvertes à la circulation.

Le participant s'engage également à respecter l'environnement humain, animal, naturel, végétal et urbain (pour exemple, il ne doit pas jeter ou laisser ses détritiques dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles de tri sélectif mises à disposition par l'Organisation). Il s'engage à ne pas contester les décisions des organisateurs ou autorités locales et à respecter les injonctions des organisateurs. Il s'engage à respecter le règlement de l'épreuve ou de l'activité réalisée.

XIV- Indemnisation

Le participant accepte, pour lui-même et ses héritiers, d'indemniser, de défendre et de ne pas tenir pour responsable, y compris concernant les coûts et honoraires d'avocats, L'Organisateur et les sociétés affiliées à Mountain Sport Organisation SA, ainsi que leurs représentants et employés, pour toute réclamation et poursuite pour dommages corporels, dommages aux biens et à un tiers, causés directement ou indirectement par un acte ou une omission survenus suite au pilotage de son E-Bike ou à sa participation au Verbier E-Bike Festival.

XV- Droit à l'image

16.1 Chaque participant autorise la société Mountain Sport Organisation SA, et/ou toute personne physique et/ou morale qui la substituerait ainsi que tout tiers agissant pour son compte à utiliser, reproduire et adapter les photos, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Verbier E-Bike Festival, et ce, sur tous supports utiles (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), sur tout réseau de télécommunication privatif ou ouvert, national ou international (notamment Internet, Intranet, Extranet) en nombre illimité, en toutes matières, toutes couleurs et tous formats. Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités applicables et en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, et ce, pour le monde entier.

16.2 Lors du retrait des inscriptions, chaque participant accepte d'être photographié par l'Organisation. La photo d'identité réalisée sur place garantit le bon fonctionnement de l'organisation (contrôle de l'accès aux tests et aux activités) et sa sécurité. Cette photo est mise gratuitement à disposition du participant dans son espace personnel en ligne sur le site internet du Verbier E-Bike Festival.

XVI- Reconnaissance et acceptation des risques

Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du E-Bike en montagne et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.

Le participant reconnaît et accepte qu'il prend part à un événement qui peut présenter des dangers et est conscient que l'activité à laquelle il participe peut entraîner des risques d'accidents, de blessures ou de décès.

L'événement se déroulant en terrain naturel, le participant doit compter avec des obstacles naturels sur le parcours. Il prend part à l'événement à ses propres risques et périls et sous sa propre responsabilité.

La décision de participer vaut consentement aux risques inhérents à la pratique du E-Bike en montagne, sur sentier pédestre, en terrain naturel.

Le participant reconnaît et accepte que l'organisation ne peut pas garantir sa sécurité durant l'événement, que les risques inhérents la pratique du E-bike en montagne ne sont que pas maîtrisables par l'organisateur et que toute chute de sa part est susceptible d'entraîner de graves atteintes à son intégrité physique, voire d'entraîner son décès.

Le participant est rendu attentif au fait que les itinéraires proposés, bien que balisé, ne sont pas et ne peuvent pas être sécurisé par l'organisateur.

Le participant est seul responsable du choix de s'engager dans l'itinéraire proposé et s'engage à ce que sa décision soit conforme à son expérience et son niveau dans la pratique du e-bike, ainsi qu'à sa condition physique.

La participation au Verbier E-Bike Festival nécessite une bonne condition physique, ce qui implique que le participant reconnaît notamment :

- ne pas être sous traitement médicamenteux affectant ses capacités physiques ou intellectuelles,
- ne pas être enceinte, ni avoir accouché depuis moins de 6 mois (voir les indications de votre médecin dans ce cas),
- ne pas souffrir de problèmes cardiaques ou de fragilités articulaires (chevilles, genoux, tendinite, ligaments etc.),
- avoir une bonne connaissance de ses capacités et limites physiques,
- ne pas être sujet à des crises d'asthme et d'épilepsie,
- ne pas être sous l'emprise de l'alcool et/ou de substances affectant ses capacités intellectuelles ou physiques.
- Le participant s'engage, également, à respecter les consignes et règles de sécurité qui pourraient, le cas échéant, lui être dispensées, en plus de porter un casque en toutes circonstances, de respecter les règles du Code de la route et de faire preuve de prudence et de discernement dans le cadre de ses

déplacements et de l'utilisation du matériel et des équipements prêtés.

Le participant est conscient que faire du vélo est une activité hasardeuse,

XVII DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans la mesure permise par les dispositions légales applicables, **le participant décharge l'organisateur** et ses organes, directeur(s), employés ou bénévoles et autres auxiliaires, guides de montagnes, mandataires, représentants et agents respectifs **de toute responsabilité en relation avec toute perte, atteinte, ou dommage subi en relation avec sa participation au E-Bike Festival.**

En conséquence, le participant renonce à l'avenir à présenter toute réclamation contre l'organisateur et ses organes, directeur(s), contre ses employés ou bénévoles et autres auxiliaires, guides de montagnes, mandataires, représentants et agents respectifs pour tout dommage corporel, pour toute atteinte à l'intégrité physique, y compris celle pouvant conduire à la mort, pour tout dommage matériel ou tort moral et pour tout préjudice, dont il pourrait être victime du fait de sa participation au E-Bike Festival, quelles qu'en soient les causes, pour toute faute ou négligence, hormis le cas de dol ou de faute grave caractérisée.

Le participant accepte, en conséquence de ce qui précède de ne pas introduire d'action en justice, de ne pas déposer toute plainte ou dénonciation pénale et s'engage à ne pas se constituer partie civile dans un procès pénal contre les organisateurs de l'événement, leur(s) organe(s), directeur(s) et leurs auxiliaires, ni de mettre en cause, dans la même mesure, leurs parties contractantes.

En cochant la case « J'accepte les conditions du règlement, de la décharge de responsabilité et de droit à l'image », vous reconnaissez avoir lu et compris les informations dispensées au sein des présentes ainsi que d'avoir bénéficié de toutes les explications utiles dans le cadre de votre participation au Verbier E-Bike Festival. Vous avez conscience des aptitudes nécessaires pour participer à cet événement et vous reconnaissez les posséder. Vous vous engagez à respecter les règles et interdictions précitées. Etant pleinement actif dans le déroulement de cet événement, vous acceptez les risques notamment liés à la pratique d'un sport et vous dégagez en conséquence et expressément la responsabilité de la Mountain Sport Organisation SA ainsi que celle des autres sociétés et partenaires présents au Verbier E-Bike Festival dans le cas où, notamment, vous seriez blessé à l'occasion de votre participation. Enfin, vous reconnaissez que les engagements ainsi souscrits ainsi que la décharge de responsabilité lieront vos héritiers et vos ayants droit.